



RÈGLEMENT & CONDITIONS GÉNÉRALES

TREK DES GAZELLES ORGANISATION



ÉDITION EXCLUSIVE 2025

Trek Des Gazelles By Mélanie du 1 au 8 février 2025

SOMMAIRE :

PRÉAMBULE

Article 1 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Article 2 : PROGRAMME

Article 3 : ASSURANCES

Article 4 : RESPONSABILITÉ

Article 5 : DROITS D'ENGAGEMENT

Article 6 : CONDITIONS D'ANNULATION

Article 7 : ABANDON

Article 8 : ASSISTANCE MEDICALE

Article 9 : EQUIPEMENT - EFFETS PERSONNELS - BAGAGES

Article 10 : DROIT A L'IMAGE

Article 11 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Article 12 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT



PRÉAMBULE :

L'objet du présent règlement est de permettre aux participantes de préparer, dans les meilleures conditions, leur prochaine participation au Trek des Gazelles By Mélanie.

Sont seules considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur votre formulaire en ligne accessibles en vue de votre inscription auprès de la SAS TREK DES GAZELLES ORGANISATION. En cas de contradiction entre les informations d'un trek contenues dans notre offre (site Internet...) et celles figurant sur le formulaire en ligne disponible auprès de la SAS TREK DES GAZELLES ORGANISATION, ces dernières prévaudront.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des treks qui peuvent nécessiter un engagement physique important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention les informations mentionnant le niveau d'implication physique requis pour entreprendre le séjour envisagé.

Il incombe donc à chaque participante en accord avec son médecin référent de déterminer en fonction des informations délivrées si elle dispose des capacités nécessaires pour réaliser le trek.

En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de la SAS Trek des Gazelles Organisation ainsi que d'un médecin du sport et de votre médecin traitant en cas d'antécédents médicaux, afin de valider votre capacité à entreprendre ce trek proposé par le Trek Des Gazelles.

Selon la législation française du ministère des Sports, les grandes randonnées proposées par la SAS Trek Des Gazelles Organisation sont des parcours pédestres dont les temps effectifs de marche sont de plusieurs journées consécutives en itinérance. On parle donc de trek quand celles-ci se déroulent en pays lointain ou en altitude.

Trek Des Gazelles Organisation SAS organise **une grande randonnée pédestre au Maroc du 1 au 8 février 2025**. Il s'agit d'une épreuve sportive outdoor sans compétition et solidaire qui se déroule sur la **Province de Zagora et de Tata**.

Cette grande randonnée pédestre est proposée dans **une offre de voyage de 8 jours dont 5 jours de trek en itinérance**. Le voyage est ouvert uniquement aux personnes de sexe féminin, majeure, et sa philosophie repose sur le retour à l'essentiel, la sororité et le respect de la nature et d'autrui.



Ce trek présente les aspects suivants :

- ◆ 6 à 8 heures de marche par jour hors pauses déjeuners.
- ◆ + ou - 25 kilomètres parcourus chaque jour pour un total de 100 km environ sur 5 jours de marche.
- ◆ Un parcours hors des sentiers battus en moyenne montagne et dans le désert de sable de Zagora
- ◆ Un terrain accidenté et diversifié : sable, terre, cailloux, roches, petites souches...
- ◆ Une altitude de + ou - 700 mètres
- ◆ Un dénivelé positif total de + ou - 500 mètres et un passage de col en moyenne montagne
- ◆ Une très bonne condition physique est requise.

Article 1 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

PREMIÈRE ÉTAPE DE L'INSCRIPTION

L'inscription se fait en ligne depuis le site web du Trek Des Gazelles By Méléanie : www.trekdesgazelles.com

- ◆ Se connecter à la page <https://trekdesgazelles.com/editionexclusive-meharee/>
- ◆ Cliquer sur s'inscrire et compléter les informations requises par l'organisation sur la première partie du formulaire en ligne.

Il est impératif d'accepter le règlement mentionnant les conditions générales de vente.

- ◆ Renseigner l'identité et les coordonnées de la participante
- ◆ Accepter la notice d'information et le tableau des garanties de l'assurance assistance souscrite par l'organisateur
- ◆ Souscrire ou refuser l'assurance annulation proposée en option par l'organisateur
- ◆ Accepter le règlement, le programme et le prix
- ◆ S'acquitter des droits et des frais d'inscription
- ◆ Payer par Carte Bancaire au minimum, un acompte de 50% du montant des frais d'inscription

NB : En fonction des décisions gouvernementales du Royaume du Maroc concernant le protocole sanitaire Covid-19, les modalités médicales pourront faire l'objet de modifications et d'évolutions.



PAIEMENT VALIDÉ

Dès validation du paiement (acompte ou totalité des frais d'inscription) :

- ◆ La participante reçoit un courriel de confirmation de son inscription.

Quelques jours suivant l'inscription :

- ◆ La participante reçoit un courriel lui permettant d'accéder à son carnet de voyage (programme, conseils, préparation, équipement, contacts...)
- ◆ **La participante reçoit un courriel lui expliquant la procédure à suivre pour la constitution de son dossier médical.**

DOSSIER MÉDICAL

Date butoir fixée au 30 octobre 2024

Le dossier médical se constitue comme suit :

- Complétude d'un questionnaire de santé en ligne depuis le site de la société Logicoss <https://form.logicoss.net/>, structure agréée pour la collecte de données médicales confidentielles.
- Insertion de la copie d'un certificat médical daté de moins de 1 an avant l'événement et approuvant l'aptitude de la participante à faire un trek.
- Insertion de la copie d'un ECG (électrocardiogramme), test d'effort daté de moins de 2 ans pour les femmes âgées de plus de 50 ans (toute participante née avant le 31 décembre 1975)

*NB : certificat médical d'aptitude : ces précisions doivent apparaître

- randonnée pédestre de 5 jours (trek)
- parcours de 100 km environ
- terrain : montagne et désert au Maroc



DEUXIÈME ÉTAPE - FINALISATION DE L'INSCRIPTION

Se connecter au dossier d'inscription en ligne depuis le lien personnel d'accessibilité, compléter les informations requises et insérer les documents requis par l'organisation.

Date butoir fixée au 30 octobre 2024

- ◆ Renseigner les contacts d'urgence
- ◆ Renseigner le numéro de la pièce d'identité pour les Marocaines ou passeport pour les étrangères
- ◆ Renseigner le choix du numéro de tente et le rythme de marche en fonction du rythme habituel
- ◆ Renseigner le choix relatif aux prestations proposées en option par l'organisation
- ◆ Insérer la copie de la pièce d'identité en cours de validité
- ◆ Insérer la copie du certificat médical d'aptitude daté de moins de 1 an avant l'évènement
- ◆ **Insérer de la copie d'un ECG (électrocardiogramme) test d'effort daté de moins de 2 ans pour les femmes de plus de 50 ans**
- ◆ Payer le solde des frais d'inscription par carte bancaire (incluant les options sélectionnées)

DOSSIER MÉDICAL

- ◆ ~~Transmettre au médecin de l'organisation : le QUESTIONNAIRE DE SANTÉ dûment rempli et signé avec cachet du médecin référent de la participante.~~
- ◆ ~~Insérer sur le formulaire personnel en ligne : le CERTIFICAT MÉDICAL daté de moins de 6 mois avant le voyage et mentionnant les points suivants comme suit par le médecin référent de la participante :
« Je soussignée Docteur.....atteste l'aptitude de Madame.....à participer à un trek itinérant de 3 jours en moyenne montagne à une altitude de + ou - 700 mètres et dans le désert de sable de Zagora au Maroc (grande randonnée pédestre), à raison de + ou - 25 km de marche par jour (+ ou - 75 km au total environ) et un dénivelé positif de + ou - de 500 mètres.~~
- ◆ **Pour les participantes de plus de 40 ans** (notamment pour toute participante née entre le 1 janvier et le 7 décembre 1984) : Insérer sur le formulaire personnel en ligne : l'ECG —Électrocardiogramme Test d'Effort daté de moins de 5 ans afin de s'assurer de l'aptitude à participer à un trek itinérant sur une durée prolongée.

En fonction des informations mentionnées sur le questionnaire de santé de la participante : l'organisation se réserve le droit d'annuler l'inscription de la participante, sur avis du médecin de l'organisation. Sans retour du médecin de l'organisation, l'organisation confirme alors l'aptitude de la participante.



FORMALITÉS

Avant de vous inscrire auprès de l'organisation pour entreprendre votre voyage, vous devez vérifier, en fonction de votre situation personnelle et de votre nationalité, être en possession d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité (CNI pour les résidents marocains) en cours de validité, document qui sera utilisé(e) pour participer au voyage ainsi que tous autre(s) document(s)/justificatifs (visa/autorisation de sortie de territoire, livret de famille, etc.) nécessaires et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le pays du Maroc.

La SAS Trek des Gazelles Organisation délivre les informations relatives aux formalités pour toutes les ressortissantes de nationalité française. Pour les autres nationalités, chacune des participantes doit s'informer et entreprendre les démarches auprès de l'ambassade ou du consulat concerné.

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne qui désire participer doit répondre aux critères requis par l'organisation :

- ◆ Dossier d'inscription complet à la **date butoir fixée au 30 octobre 2024**
- ◆ Aptitude validée par le médecin de l'organisation, après lecture du questionnaire de santé
- ◆ Certificat médical d'aptitude conforme, daté de moins de 1 an avant le voyage
- ◆ **ECG (électrocardiogramme), test d'effort conforme et daté de moins de 2 ans pour les participantes de plus de 50 ans**
- ◆ Pièce d'identité en cours de validité pour les résidentes marocaines ou passeport pour les ressortissantes étrangères
- ◆ Frais d'inscription acquittés et options payées
- ◆ Bagage n'excédant pas un poids de 14 kg, hors sac à dos de marche.

L'organisation Trek des Gazelles se réserve le droit d'annuler l'inscription d'une participante :

- ◆ **Si la participante n'a pas complété, ni transmis l'intégralité de son dossier médical à la date butoir fixée au 30 novembre 2024**
- ◆ Si le médecin responsable agréé par l'organisation estime qu'une participante présente un élément médical à risque pour elle et/ou pour autrui dans le cadre de sa participation au voyage. Le médecin de l'organisation sera la seule personne habilitée à prononcer l'exclusion d'une participante.
- ◆ Si le dossier d'inscription est toujours incomplet à la **date butoir fixée au 30 octobre 2024** pour la clôture des dossiers d'inscription en ligne.



Article 2 : PROGRAMME

La participante s'engage à participer à un voyage organisé par la SAS Trek des Gazelles organisation selon les programmes présentés et disponibles sur le site internet : www.trekdesgazelles.com

<https://trekdesgazelles.com/editionexclusive-meharee/>

L'organisation se réserve le droit de garder la confidentialité des parcours du trek et de ne pas les divulguer aux participantes par sécurité.

Les programmes et les parcours peuvent être l'objet de modifications à l'initiative de l'Organisateur Trek Des Gazelles SAS, sans que ce dernier ne soit obligé d'en faire part au préalable aux participantes.

L'Organisateur se réserve le droit et la faculté, notamment en raison de mauvaises conditions climatiques et/ou de problèmes de sécurité, de modifier le parcours, voire de neutraliser le trek ou de le reporter sous réserve de frais supplémentaires imputés aux participantes pour l'organisation de l'évènement à de nouvelles dates.

Une réunion préparatoire sera organisée le jour de l'accueil des participantes au Maroc. Toutes les participantes seront tenues d'assister à toutes les réunions, notamment aux briefings quotidiens au cours du trek.

Depuis le formulaire d'inscription en ligne :

- ◆ La participante confirme prendre connaissance et accepter le règlement, le tableau des garanties de l'assurance assistance souscrite par l'organisateur, le programme, les frais d'inscription, les prix des options diverses et les conditions requises, notamment les conditions d'admission pour participer à l'évènement.
- ◆ Le paiement de l'acompte lors de l'inscription confirme la prise de connaissance et l'acceptation du Règlement de l'évènement mentionnant également les Conditions Générales de Vente.

La société Njuko, plateforme d'inscription en ligne utilisée par l'organisateur Trek Des Gazelles SAS facture 5% de frais supplémentaires sur les frais d'inscription pour le paiement en ligne (frais ajoutés aux frais totaux d'inscription, notamment aux options sélectionnées par la participante)



Article 3 : ASSURANCES

- ◆ Trek Des Gazelles Organisation SAS souscrit une police d'assurance multirisque professionnelle auprès de GROUPAMA (contrat n°41783021 - 0001) pour garantir les risques liés à l'organisation de voyages, dans le cadre de sa responsabilité civile en sa qualité d'opérateur de voyages.
- ◆ Trek Des Gazelles Organisation SAS souscrit également, en parallèle une police d'assurance spécifique professionnelle auprès de AXA (Contrat n° 11092753704) pour garantir les risques liés à l'organisation d'évènements sportifs.
- ◆ Trek Des Gazelles Organisation SAS souscrit une police d'assurance Assistance auprès de MUTUAIDE (contrat N°8754) pour garantir les risques liés aux accidents corporels en matière d'assistance dans le cadre de cet événement.
- ◆ Trek Des Gazelles Organisation SAS souscrit une police d'assurance spécifique intitulée ASSURANCE-CRÉDIT-CAUTION (garantie financière) auprès de GROUPAMA (contrat n°4000717764) pour garantir aux clients le remboursement des fonds reçus par l'organisateur en cas de cessation d'activité de l'organisateur.

Les participantes ont la possibilité de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

Article 4 : RESPONSABILITÉ

Les treks organisés par la SAS TREK DES GAZELLES ORGANISATION requièrent une implication physique importante en fonction du niveau sportif requis et en conséquence ils ne sont pas adaptables et/ou accessibles à tous.

Nous vous invitons à nous contacter pour avoir de plus amples informations sur toutes questions relevant de l'accessibilité de nos treks et pour tout besoin d'assistance au titre de votre transport en particulier en aéroport et/ou pendant les trajets.

La participation à un trek organisé par la SAS TREK DES GAZELLES ORGANISATION se fait sous la responsabilité de chacune des participantes, lesquelles devront se conformer aux règles de sécurité qui leur sont communiquées par la SAS Trek Des Gazelles Organisation. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter du non-respect des consignes données, ou d'une initiative personnelle d'une participante.



Chaque participante déclare s'engager en ayant une parfaite connaissance des risques inhérent à la pratique de la randonnée sportive et du trek et déclare en assumer toutes les conséquences, notamment en cas d'accident corporel qui pourrait survenir pendant le trek.

- L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu lors des sorties non prévues par le programme journalier du trek.
- L'Organisateur n'est pas responsable du comportement des participantes enfreignant la législation en vigueur au Maroc.
- Trek Des Gazelles Organisation SAS ne sera pas responsable de tout dommage, vol ou perte d'objet lors de l'événement.

La SAS Trek des Gazelles Organisation ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Perte ou vol des billets de transport par le(s) voyageur(s) ;
- Défaut de présentation auprès des autorités et/ou transporteurs (compagnies aériennes, etc.) des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage et/ou franchir les frontières, conformément aux informations données par la SAS Trek des Gazelles Organisation ;
- Arrivée après l'horaire prévu à l'enregistrement et/ou à l'embarquement de tout trajet de transport notamment aérien. Aucun remboursement du billet de transport ne sera dû par la SAS Trek des Gazelles Organisation dans cette hypothèse ;
- Événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à la SAS Trek des Gazelles Organisation, émeutes étrangères à Trek des Gazelles Organisation, incidents techniques ou administratifs extérieurs à la SAS Trek des Gazelles Organisation, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards (y compris dans les services d'expédition du courrier...), pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs ;
- Annulation imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs, et/ou injonction d'une autorité administrative : dans cette hypothèse, la SAS Trek des Gazelles Organisation se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus à l'effet d'assurer la sécurité des participantes, sans recours possible de ces dernières ;

En cas de mise en jeu de la responsabilité de la SAS Trek des Gazelles Organisation en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17-IV du Code du Tourisme.



Article 5 : DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des frais et droits d'inscription pour la participation à **l'édition EXCLUSIVE du Trek Des Gazelles By Mélanie au départ de Ouarzazate au Maroc du 1 au 8 février 2025** organisé par la SAS Trek des Gazelles Organisation, est fixé à la somme de :

€ par concurrente (hors options)

Les prix mentionnés sont établis à la date du 01/12/2024 sur la base du cours des changes et des tarifs des prestations connues à ce jour et susceptibles de réajustement d'ici la date du départ.

Les frais et droits d'engagement ne comprennent pas :

1. L'acheminement jusqu'au lieu de rendez-vous avec l'équipe organisation (vol aérien, transferts motorisés ou autre moyen de transport)
2. Le supplément de la chambre single pour la première nuit à l'hôtel
3. L'assurance annulation et bagages
4. Les boissons lors des repas à l'hôtel et dans les restaurants lors des transferts
5. L'équipement personnel
6. Les extensions de séjours
7. Les options diverses
8. Les dépenses personnelles
9. Les pourboires
10. Les frais de gestion de dossier en ligne de 5% des frais totaux, correspondant aux frais appliqués par la plateforme-web pour le paiement en ligne.
11. Tout ce qui n'est pas mentionné au programme, ni dans « les frais d'engagement comprennent »

Pour chaque participante qui organise seule ses prestations avant départ et au retour du voyage (transport, hôtel...) compte tenu des contraintes liées au transport, la SAS Trek des Gazelles Organisation vous recommande d'acheter des prestations (titres de transport et autres...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/ports/gares raisonnables.

En cas de survenance d'un fait imprévisible ou inévitable d'un tiers et/ou du fait de la participante, qui modifierai(en)t les prestations du trek, souscrites chez Trek des Gazelles Organisation et/ou impliquerai(en)t la modification des prestations réservées auprès d'un organisme tiers par la participante (non incluses dans les prestations vendues par l'organisateur), Trek des Gazelles Organisation ne saurait être tenue de rembourser les frais induits.



Les frais et droits d'engagement comprennent :

- 1 pochon à linge en coton brodé
- 1 t-shirt manche courte
- 1 t-shirt manche longue
- 1 chèche bleu saharien
- Organisation Trek Des Gazelles By Mélanie
- 1/02 : Accueil dans la région de Ouarzazate
- 1/02 : Hébergement dans un Ksar 4****
- 1/02 : Réunion préparatoire sportive
- 1/02 : Cocktail de bienvenue
- 1/02 : Dîner marocain
- 1/02 : 1 nuit en chambre double
- 2/02 : Petit déjeuner à l'hôtel
- 2/02 : Transfert bus Ouarzazate / Zagora
- 8/02 : Transfert 4X4 Désert / Ouarzazate

PENDANT LE TREK

- Encadrement Trek Des Gazelles By Mélanie
- 3/02 au 7/02 : 5 jours de trek
- 2/02 au 8/02 : 6 nuits en bivouac
- 2/02 au 8/02 : Pension complète
- 2/02 au 7/02 : Eau minérale
- 2/02 au 7/02 : Séances de Hatha yoga et de méditation
- 3/02 au 6/02 : Transport des bagages à dromadaires
- 2/02 au 8/02 : Assistance médicale (ambulance, médecins, infirmier)
- 1/02 au 8/02 : Assurance rapatriement

Pour tout paiement dont le montant est validé et encaissé par la plateforme Njuko puis rétribué ultérieurement à la SAS Trek Des Gazelles Organisation, il est adressé à la personne signataire un justificatif de paiement par mail de la part de Njuko avec pour entête la SAS Trek Des Gazelles Organisation.



À la finalisation du dossier et paiement du solde des frais d'inscriptions et des options, il est adressé à la personne signataire une facture acquittée avec pour entête la SAS Trek Des Gazelles Organisation.

Article 6 : CONDITIONS D'ANNULATION

ANNULATION DU RESSORT DE LA PARTICIPANTE

Pour toute annulation quel que soit la raison ou la cause de la concurrente :

- **Entre le 6 juillet et le 30 octobre 2024** : L'acompte correspondant à 50% du montant des frais d'inscription soit l'intégralité de l'acompte restera l'acquisition de la SAS Trek Des Gazelles Organisation. (Incluant les frais de gestion de dossier en ligne imputés et encaissés par la plateforme-web Njuko, soit 5% de frais supplémentaires sur le montant de l'acompte)
- **Entre le 31 octobre 2024 et le 1 février 2025** : 100% du montant des droits d'inscription ajoutés aux options réservées et payées, soit la totalité des frais restera l'acquisition de la SAS Trek Des Gazelles Organisation. (Incluant les frais de gestion de dossier en ligne imputés et encaissés par la plateforme-web Njuko, soit 5% de frais supplémentaires sur le montant des droits d'inscription)

La SAS Trek des Gazelles Organisation recommande à chaque participante de souscrire une assurance annulation personnelle auprès de l'assureur de son choix, ou auprès de l'assureur proposé en option par l'organisation.

Chaque participante devra s'assurer qu'elle remplit les conditions sanitaires imposées par le Royaume du MAROC pour accéder à son territoire avant son départ. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de refus d'accéder au territoire marocain opposé à la participante, empêchant sa participation à l'événement. Il en sera de même en cas d'impossibilité pour la participante de sortir de son territoire en raison de restrictions imposées par son pays de résidence.

ANNULATION DU RESSORT DE L'ORGANISATEUR

La SAS Trek des Gazelles Organisation se réserve le droit d'annuler le voyage en cas d'un nombre insuffisant de participantes.



OU par suite de conditions locales particulières, géopolitiques, météorologiques... notamment sanitaires (y compris pour des raisons liées à la covid-19 ou à une épidémie) qui risqueraient de compromettre le bon déroulement et la sécurité du trek.

Dans ce cas :

Les sommes versées seront conservées et l'organisation se réserve le droit de reporter l'évènement à une date ultérieure.

En cas d'indisponibilité de la concurrente à la nouvelle date, aucun remboursement ne pourra être accordé.

L'inscription à l'évènement est indépendante du pré-séjour et/ou du post-séjour (extension de séjour) que la candidate peut avoir réservé par l'intermédiaire de la SAS Trek des Gazelles Organisation. Toute annulation, pour quelque cause que ce soit d'un pré-séjour et/ou du post-séjour réservé auprès Trek des Gazelles Organisation SAS à l'initiative de la participante, ou du fait de l'hôtelier notamment, n'entraînera pas l'annulation de l'inscription à l'évènement

Article 7 : ABANDON

Chaque participante participe en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette aventure peut occasionner. Les participantes sont sous leur propre responsabilité, l'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accident.

Les abandons volontaires pendant le trek doivent être immédiatement déclarés auprès de l'encadrement de Trek des Gazelles Organisation SAS.

Les abandons pour raison médicale sont déclarés sur décision de l'équipe médicale de Trek des Gazelles Organisation SAS. Dans le cas d'un abandon pour cause médicale, y compris pour le cas d'infection au COVID 19, la participante s'engage à accepter et à se soumettre à la décision de l'équipe médicale, sans contestation possible, et sans délai.

Dans le cas où la participante passerait outre l'avis médical de stopper le trek immédiatement, l'Organisateur décline toute responsabilité quant aux séquelles physiques ou autres préjudices pouvant survenir de ce fait.

Toute participante qui viendrait à abandonner le trek sans l'avoir déclaré au préalable à la SAS Trek des Gazelles Organisation s'expose à devoir s'acquitter des frais de recherche occasionnés pour la retrouver.



Toute participante qui viendrait à abandonner le trek par volonté ou pour raison médicale (ne nécessitant pas un rapatriement) sur contre-indication et obligation du médecin médical agréée par l'organisation Trek des Gazelles, s'expose à devoir s'acquitter des frais de transport et de séjours dans un hôtel au Maroc.

La concurrente ne pourra quitter le trek sans avoir, au préalable, signée une décharge de responsabilité rédigée de préférence par ses soins.

Dans le cas où l'équipe médicale estime que l'état de santé de la participante le nécessite, la SAS Trek des Gazelles Organisation mettra en œuvre son rapatriement sanitaire dans les meilleurs délais. Un contrat d'assurance couvrant les risques de rapatriement sanitaire est souscrit par l'organisation pour l'ensemble des participantes.

La SAS Trek des Gazelles Organisation prendra aussitôt contact avec la personne désignée à cet effet par la participante lors de son inscription.

Article 8 : ASSISTANCE MEDICALE

Une société française spécialisée dans la régie d'assistance médicale événementielle internationale, partenaire de la SAS Trek des Gazelles Organisation est présente pendant toute la durée du voyage.

Seuls les services médicaux mandatés par la SAS Trek des Gazelles Organisation seront habilités à déclarer une participante inapte à continuer le trek pour cause médicale.

Les informations médicales fournies par les participantes ont pour seule vocation d'optimiser la mise en œuvre de l'assistance médicale pendant toute la durée du trek. Toutes ces données revêtent un caractère strictement confidentiel et ne peuvent être consultées que par le corps médical.

La SAS Trek des Gazelles Organisation s'engage à assurer la confidentialité de ces données personnelles.

Article 9 : EQUIPEMENT

Chaque participante doit prévoir son équipement personnel. L'ensemble de l'équipement obligatoire et les effets personnels (liste non exhaustive ci-dessous) devront représenter un poids global maximum de 14 kg. Ce poids ne comprend pas le sac à dos de marche ni la quantité d'eau journalière. Le bagage sera transporté par l'Organisateur d'un bivouac à l'autre.



L'équipement obligatoire concerne :

- Sur le parcours : tenue vestimentaire adéquat au trek, port des chaussures techniques pour la grande randonnée, chapeau safari et gourde de 1,5 litre minimum.
- Sur le bivouac : sac de couchage personnel, lampe frontale, petite trousse à pharmacie, recharges vestimentaires décentes.

Il est recommandé de prévoir les effets personnels, et le matériel suivants :

Liste non exhaustive

BAGAGES

- 1 seul bagage de voyage de 14kg maximum (bagage transporté par l'organisation. Sac de voyage sans roulettes (surtout pas de valises rigides), et une étiquette bagage mentionnant nom, prénom et numéro de téléphone. (L'organisation se réserve le droit de refuser un bagage dépassant le poids limite)
- 1 petit sac à dos très léger pour la marche de 10 à 20 litres pour transporter vos affaires personnelles : crème solaire, lunettes de soleil, gourde en aluminium, chèche ou buff (pour se protéger du soleil), veste imperméable ou cape de pluie, papiers d'identité dans une pochette imperméable...

NB : Pour les participantes en long séjour au Maroc, aucun autre bagage ne sera pris en charge par l'organisation.

GARDE ROBE

Privilégier les couleurs claires, des couleurs faisant échos à la nature.

- 3 pantalons de randonnée
- 4 tee-shirts manches courtes en coton ou technique de préférence
- 2 tee-shirt manches longues en coton ou technique de préférence
- 1 veste chaude imperméable et technique de préférence
- 1 sweat ou veste en polaire
- 1 veste imperméable
- 1 cape de pluie
- 1 sur pantalon imperméable
- 4 paires de chaussettes techniques montantes de préférence (chaussettes de trail, pas de coton)
- 2 paires de chaussettes chaudes pour les soirées
- 6 ensembles de sous-vêtements confortables pour le trek ou techniques
- 1 collant sous-vêtement thermolactyl (une couche supplémentaire pour se protéger en cas de froid)



- 1 chapeau safari (pas de casquette dans le désert !)
- 1 tour de cou (buff) ou 1 chèche
- 1 bonnet et 1 paire de gants
- 1 poncho de toilette de préférence
- 1 tenue confortable et chaude pour les soirées notamment pour dormir
- 1 paire de chaussures de grande randonnée ou de trail pour le jour 1 lors du trek en moyenne montagne
- 1 paire de chaussures pour le sable ou de trail avec guêtres pour les jours suivants dans le désert de sable (cette paire peut également être portée en guise de chaussures fermées confortables pour les soirées sur le bivouac)
- 1 touche de blanc pour la dernière soirée !

- **NB :** Pour les chaussures de marche, privilégier une ou deux pointures au-dessus de votre pointure habituelle.

MATERIELS

- 1 sac de couchage en duvet de préférence (température de confort entre MOINS -10° et MOINS -15°C, il fait très froid la nuit)
- 1 gourde en inox ou en aluminium d'1,5 litre minimum
- 1 paire de bâtons de marche (si besoin, non obligatoire)
- 1 paire de guêtre intégrées à vos chaussures ou adhésives avec velcros
- 1 batterie externe ou solaire pour recharger vos appareils (si besoin et non obligatoire)
- 1 petite trousse de toilette avec le minimum nécessaire biodégradable
- 1 lampe de poche frontale et piles
- 1 petit sac biodégradable pour les déchets personnels journaliers

PETITE TROUSSE À PHARMACIE

- Médicaments personnels ainsi qu'une ordonnance signée par le médecin référent pour la prise de médicaments le nécessitant.
- Médicaments pour traiter la douleur : maux de tête, maux de gorge, maux de ventre, inflammations nasales...
- Médicaments anti diarrhéiques, gastriques et anti vomitif
- Médicaments anti spasmodiques
- Un antibiotique à large spectre
- Pansements et double peau pour les ampoules
- Désinfectant, compresses stériles et bandages
- Bouchons d'oreilles (boules quiès) et couverture de survie en cas de froid la nuit
- Eau de mer pour lavage du nez, sérum physiologique pour lavage des yeux et baume à lèvres hydratant



- Crème ou gel hydratant de décontraction après randonnée vivement conseillée pour favoriser l'élimination des toxines et la récupération
- Crème solaire, désinfectant mains, pince à épiler, paire de petit ciseau, une paire de gants en nitrile

La participante s'engage à prendre connaissance de toutes les informations relatives aux conseils de préparation, notamment techniques transmises par l'Organisateur une fois sa préinscription validée.

La Sas Trek des Gazelles Organisation ne sera aucunement tenue responsable de la garde et de la surveillance des effets personnels de la participante. Chaque participante est responsable de la surveillance et garde de ses effets personnels.

Article 10 : DROIT A L'IMAGE

Les participantes consentent à ce que la SAS Trek des Gazelles Organisation dispose du droit exclusif de l'exploitation de leur identité et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation à un voyage ou un événement sportif « Trek Des Gazelles By Mélanie », usage commercial compris.

La participante autorise la SAS Trek Des Gazelles Organisation, du fait de son engagement et de sa participation à un voyage organisé par la SAS Trek Des Gazelles Organisation, sans réserve :

- À disposer pleinement et irrévocablement, à titre gratuit et exclusif, des images fixes ou en mouvement la représentant ainsi que des éléments sonores dont il est l'émetteur, à des fins de publicité ;
- À utiliser ses nom et prénom à des fins d'exploitation, ci-dessous définies.

Ces images et éléments sonores sont destinés à être reproduits, représentés et/ou adaptés, en tout ou partie, s'il y a lieu, par :

- Panneaux publicitaires,
- Encarts publicitaires dans des périodiques,
- Prospectus publicitaires,
- Projection publique,
- Podcast,
- Télédiffusion par voie hertzienne, y compris satellite,
- Télédistribution par câble gratuite ou payante, au forfait ou à l'acte,
- Télédiffusion de l'œuvre dans un lieu accessible au public,
- Émission vers un satellite permettant la réception de l'œuvre par l'intermédiaire d'organismes tiers,
- Et plus généralement tous moyens existants ou à venir.

Sa reproduction se fera notamment par l'établissement :

- De tous originaux, doubles et copies en tous formats et par tous procédés existants ou à venir ;



- De toute version de l'œuvre, française ou étrangère (doublage ou sous-titrage).

Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée.

La présente autorisation d'exploitation par la participante filmée et/ou photographiée de son image est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. Le Sujet filmé et/ou photographié renonce en conséquence à réclamer à l'Organisateur et à tout tiers autorisé par lui une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de son image dans les conditions définies aux présentes.

Par la présente, le sujet filmé et/ou photographié reconnaît ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de son image.

L'Organisateur pourra céder et/ou concéder, à titre onéreux ou à titre gratuit, à tout tiers de son choix, notamment toute société qu'il contrôle au sens de l'article L.223-16 du Code de commerce, la présente autorisation (ou les droits objets des présentes) aux fins de la réalisation et/ou de l'enregistrement de l'image de la Personne et/ou de l'exploitation de celle-ci et ce, dans le respect des stipulations et de la finalité de la présente autorisation.

Tout support photographique, vidéo ou cinéma réalisé pendant l'évènement ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière. En conséquence, tout projet de livre, de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu, préalablement, l'assentiment de la SAS Trek des Gazelles Organisation.

Article 11 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La SAS Trek des Gazelles Organisation met en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

Pour l'organisation de votre voyage, nous vous informons que le Maroc et/ou certains prestataires (notamment, les autorités douanières, les compagnies aériennes...) requièrent la transmission de certaines de vos données personnelles à l'effet de remplir des formulaires et/ou des exigences relatives à leur système de réservation et/ou de contrôle.

À cet effet, nous pourrions être dans l'obligation de communiquer à ces prestataires, les données suivantes :

- Vos nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe qui figurent sur le passeport ou CNI (si la destination le permet) que vous utiliserez pour votre voyage et pour compléter les autorisations de transit ou d'entrée (visa, ESTA...);
- Données relatives à un besoin d'assistance.



Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- L'intérêt légitime poursuivi par Trek des Gazelles Organisation SAS lorsqu'il poursuit les finalités suivantes :
 - prospection et animation ;
 - gestion de la relation avec les participantes ;
 - organisation, inscription et invitation aux événements de Trek des Gazelles Organisation SAS.

- L'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la production, la gestion, le suivi des dossiers des participantes aux événements ;
 - le recouvrement.

- Le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la facturation ;
 - la comptabilité.

La SAS Trek des Gazelles Organisation ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des participantes sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des participantes sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées par Trek des Gazelles Organisation SAS, ainsi qu'à ses prestataires.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du cabinet, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : direction@trekdesgazelles.com ou par courrier postal à l'adresse suivante :



TREK DES GAZELLES ORGANISATION, Madame Mélanie SALGUES, 9 Boulevard Louis Blanc 83990 Saint Tropez, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Article 12 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Par votre inscription, vous attestez avoir pris connaissance du présent règlement et vous vous engagez à le respecter dans son intégralité.

Lu et approuvé